



## Prime dans les contrat des nouveaux employé!!!

Par **Qinqin**, le **22/10/2009** à **17:46**

Bonjour, voila mon problème:

Je suis chauffeur livreur.

Cela fait 6 ans que je suis dans mon entreprise et les nouveaux employes qui arrivent ont deux primes que moi je ne touche pas!!!

prime qualité: 75 euros

prime accident: 75 euros

Elles sont dans les nouveaux contrats et pas dans le mien.

doivent ils me les donner et me rembourser tout les mois qu'ils ne mon pas payés ??????

Merci d'avance pour votre réponse.